

LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF)



LE VADEMECUM DES ÉLUS
POLITIQUE D'ANIMATION DE
LA VIE SOCIALE

AVRIL 2026



EDITORIAL

Chères élues, chers élus de la République,

À l'heure où vous prenez vos fonctions, vous êtes au cœur d'un enjeu essentiel : faire vivre le lien social dans vos communes et accompagner les habitants face aux évolutions de notre société.

C'est pour vous y aider que ce vademecum a été élaboré. L'animation de la vie sociale est un des axes prioritaires et structurants du Schéma Départemental des services aux Familles. C'est pourquoi ce travail est copiloté par la Préfecture de l'Isère et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Isère, en partenariat étroit avec les acteurs du territoire.

Ce guide est le fruit d'une démarche collective associant des représentants de collectivités locales, des directions de centres sociaux et d'espaces de vie sociale, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la Mutualité sociale agricole Alpes du Nord (MSA ADN) ainsi que les services de l'État en Isère. Ensemble, nous avons souhaité mettre à votre disposition un outil clair, concret et directement mobilisable dans l'exercice de votre mandat.

S'engager aux côtés des structures d'animation de la vie sociale, c'est avant tout soutenir des lieux ouverts à tous : des espaces d'accueil physique inconditionnel, physiques, générateurs de liens sociaux, qui permettent à chaque habitant et à chaque famille de trouver écoute, ressources et possibilités d'engagement.

C'est aussi renforcer la capacité d'action de votre territoire en travaillant au plus près des habitants, à partir d'un projet partagé et construit avec les partenaires locaux.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale s'appuient sur des diagnostics et des évaluations collectives.

Pour les collectivités, ces structures au service du vivre-ensemble constituent également un levier précieux pour mettre en œuvre leur projet de territoire au travers d'une Convention territoriale globale (CTG) avec la Caf : elles facilitent l'articulation des politiques publiques, favorisent une action plus lisible et plus efficace, et contribuent à répondre aux priorités locales. Elles accompagnent ainsi les territoires dans les grandes transitions de notre époque : démographiques, écologiques, démocratiques et numériques.

Ce vademecum a été conçu comme un outil pratique. Vous y trouverez des repères, des exemples et des informations opérationnelles pour vous accompagner dans le développement de votre politique d'animation de la vie sociale et dans vos relations avec les acteurs du territoire.

Les équipes de la Préfecture de l'Isère, de la Caisse d'allocations familiales de l'Isère et de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de l'Isère restent pleinement mobilisées à vos côtés. Elles sont à votre écoute pour répondre à vos questions, partager leur expertise et vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets.

La Fédération des centres sociaux et socio-culturels de l'Isère
La Directrice de la Caisse d'allocations familiales de l'Isère
La Préfète de l'Isère

FICHES THÉMATIQUES

01 LES FONDAMENTAUX DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

INTITULÉ

Les fondamentaux de l'Animation de la Vie Sociale (AVS)

CONTEXTE

L'AVS a pour objectif général de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions et de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs. Elle permet à chacun et chacune d'être acteurs et d'assumer un rôle social à l'échelle locale.

L'AVS vise donc une transformation sociale sur un territoire. Elle répond à une problématique ou une envie repérée sur le terrain au travers d'actions plurielles menées par des acteurs participatifs et avec les habitants. C'est une démarche qui s'inscrit dans un temps long et se veut collective. Elle se distingue du travail mené par les CCAS ou les travailleurs sociaux (réponse à des problématiques urgentes, individuelles, dans une logique de réparation). Ces deux approches peuvent néanmoins être complémentaires en renforçant la confiance en soi et l'insertion sociale des personnes fragiles.

RÔLES ET PRINCIPES D'ACTION

La démarche d'Animation de la vie sociale est basée sur un diagnostic partagé coconstruit avec les habitants et les partenaires du territoire (élus locaux, institutions, associations, etc.). Ce diagnostic est traduit en « projet social et familial de territoire », véritable outil de coopération traduisant une vision partagée entre les habitants, la collectivité et les autres acteurs de terrain. Les habitants sont au cœur de la co-construction et de la décision des actions à mener.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS) sont des espaces démocratiques qui font vivre les valeurs de la République sur les territoires.

LIBERTÉ

Les centres sociaux et EVS participent à la vie démocratique en permettant à chacune et chacun de développer son esprit critique et de contribuer à l'intérêt général sur son territoire de vie.

ÉGALITÉ

L'accueil de toutes et tous est l'un des fondamentaux des centres sociaux et EVS, tout habitant sur un territoire est considéré et accueilli de manière égale.

FRATERNITÉ

Les centres sociaux et EVS visent à soutenir les actions de solidarité et de réciprocité sur les territoires afin que chacune et chacun trouve sa juste place dans la société, dans la poursuite d'un meilleur vivre ensemble dans le respect de la dignité humaine. Les centres sociaux et EVS sont également des acteurs clés de la laïcité sur les territoires.

Les élus locaux ont un rôle indispensable pour la réussite de ce projet de territoire. Ils sont garants de ce lien entre les politiques locales et les actions que peuvent mener les centres sociaux autour de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la culture, la transition écologique et numérique, le bien vieillir ou l'attractivité du territoire. L'implication des élus dans les espaces de concertation et de pilotage est donc importante.

RÉFÉRENCES

[Le point sur l'AVS](#)
[Plaquette de la Fédération des centres sociaux de France](#)
[Charte de la Fédération des centres sociaux de France](#)
[Schéma départemental des services aux familles](#)
[Cadre réglementaire de la politique d'animation de la vie sociale : son annexe](#)

INTITULÉ

Les publics : qui est accueilli dans une structure d'animation de la vie sociale ?

CONTEXTE

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale (EVS) sont des structures de proximité, en milieu urbain comme rural, ouvertes à tous les habitants. Ils favorisent l'accueil, l'animation locale et l'engagement citoyen. Destinés à l'ensemble de la population, ils portent une attention particulière aux personnes en difficulté de services dites « invisibles ». Leur action repose sur deux principes clés : un accueil inconditionnel garantissant l'accès à tous, et la participation des habitants, acteurs du projet social. Les centres sociaux et EVS sont des lieux repères, gratuits, accessibles à chacun, où l'on peut venir librement.

RÔLES ET PRINCIPES D'ACTION

• L'accueil inconditionnel

Les centres sociaux et EVS accueillent toutes les personnes, sans distinction d'âge, de situation sociale ou familiale, ou d'origine. Cet accueil constitue souvent la première porte d'entrée vers les droits et les services. Il se veut libre, accessible et convivial, offrant un espace d'écoute attentive des besoins des habitants. Au-delà des activités proposées, ces lieux sont des espaces de vie et de rencontre où chacun peut être orienté, accompagné et se sentir reconnu. L'accueil est une responsabilité collective, portée par l'ensemble des salariés et bénévoles.

• L'aller-vers

Certaines personnes, notamment les plus isolées, ne fréquentent pas spontanément les structures. Les centres sociaux et EVS développent ainsi des démarches d'« aller-vers » pour aller à leur rencontre. Cette approche vise à créer une relation de confiance, à retisser du lien social et à faciliter l'accès aux droits.

Elle permet également de faire le lien avec les services du territoire en jouant un rôle de passerelle et d'orientation. L'« aller-vers » contribue à l'accueil en élargissant la capacité des structures à toucher tous les publics salariés et bénévoles.

• La participation citoyenne

Dans les centres sociaux et EVS, les habitants ne sont pas seulement bénéficiaires, ils sont acteurs de la vie de l'EVS et des projets. Leur participation peut se manifester dans la vie quotidienne de la structure, dans la conception et la réalisation de projets ou dans les prises de décision, selon des niveaux allant de la concertation (minimum d'exigence règlementaire) à la codécision. Cette implication favorise des pratiques émancipatrices, permettant à chacun de s'exprimer, de développer son pouvoir d'agir et de faire l'expérience de la démocratie. Le centre social ou EVS devient ainsi un espace d'initiative, de créativité et d'épanouissement individuel et collectif.

RÉFÉRENCES

- Témoignages issus du manifeste de la FCSF – « [centre social, acteur de cohésion sociale et de transformation des territoires](#) » – #Municipales 2026
- [Circulaire CNAF : cadre réglementaire de la politique d'animation de la vie sociale : son annexe](#)
- <https://isere.centres-sociaux.fr/la-federation/>

CONTACT

AMBASSADRICE (DIRECTRICE DE CENTRE SOCIAL)

Carole NOUHAUT MIGNOT
Directrice – Espace Socio-Culturel Rives de la Morge
16 bis, route de Vassieu, 38390 Montailou-Vercieu
direction@escp.org / 04 74 88 66 28 – 06 47 65 11 13

03 LE LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES

INTITULÉ

L'animation de la vie sociale : un support pour la mise en cohérence des politiques

CONTEXTE

L'AVS portée, notamment par les centres sociaux et les EVS, constitue un levier transversal des politiques publiques locales. Elle constitue un outil d'intégration et de mise en cohérence.

- Elle se situe au carrefour de nombreuses politiques thématiques et permet de les décloisonner : enfance, jeunesse, parentalité, inclusion sociale, vieillissement, culture, accès à la citoyenneté, etc.
- Elle est un pilier, reconnu et soutenu dans le cadre de différents dispositifs partenariaux dont la Convention Territoriale Globale (CTG).
- Elle s'inscrit pleinement dans les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- Elle contribue à la mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques.

RÔLES ET PRINCIPES D'ACTION

Le maillage territorial des acteurs

L'AVS contribue à structurer et animer un maillage territorial d'acteurs de proximité, au service de la mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre d'un projet social et familial de territoire validé par la Caf.

Interface entre décideurs, opérateurs et habitants, elle assure un rôle de coordination, d'observation et de mise en réseau renforçant l'efficacité et la lisibilité de l'action publique locale en lien avec le diagnostic social.

L'AVS permet d'assurer une présence de terrain au plus près des habitants, en complémentarité avec les services publics existants et l'ensemble des acteurs, garantissant une couverture territoriale équilibrée.

Ce maillage constitue un support opérationnel de territoire pour contribuer et décliner les politiques publiques sociales, familiales, éducatives, culturelles et sportives, et assurer un égal accès aux services.

Coordination, articulation et renforcement des coopérations

L'animation de la vie sociale joue un rôle central de coordination des acteurs et d'articulation des politiques publiques sectorielles.

Elle permet de :

- Renforcer l'interconnaissance des acteurs ;
- Améliorer les conditions de coopération, en favorisant la complémentarité plutôt que la juxtaposition des actions ;
- Observer les évolutions sociales et les besoins afin d'adapter l'action publique.

Cette articulation s'appuie sur des instances existantes au profit d'une gouvernance locale et efficiente.

Enfin, l'AVS s'inscrit pleinement dans les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles, dont elle constitue un axe structurant, contribuant au renforcement des coopérations territoriales.

RÉFÉRENCES

[Circulaire 2025-238, annexe](#) ; [SENACS Isère](#) ; [nouvelles conventions + pactes de coopération](#) ; [Documentations des ECT et/ou de la UP ?](#)
[CTG CAF](#)
[Évaluation CTG : dossier rep Caf](#)
[Territoires et politiques publiques : circulaire 2025-145](#)
[Les aides financières CAF en fonctionnement et investissement](#)

CONTACT AMBASSADEUR (DIRECTEUR DE CENTRE SOCIAL)

Thomas TOUZET
Directeur - Centre Social Jean Bedet
5 Square Emile Richerd, 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
direction@centresocialjeanbedet.fr / 04 74 33 73 11

04 LA PARTICIPATION À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

INTITULÉ

L'évaluation : quels effets de l'animation de la vie sociale sur les habitants et les territoires ?

CONTEXTE

« Le projet social et familial de territoire » du centre social ou de l'EVS est apprécié à partir d'un socle de 6 critères :

- Le respect d'une démarche participative dans l'élaboration et la vie du projet social et familial de territoire ; dans les modalités de gouvernance de la structure ;
- La pertinence des actions définies et le respect des objectifs généraux ;
- L'adéquation du projet social et familial de territoire avec les moyens mobilisés ;
- L'accessibilité et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- Une présentation de l'organisation et de la gouvernance de la structure pour garantir la bonne conduite du projet ;
- L'inscription d'une méthodologie d'évaluation continue dès l'élaboration du projet social, afin de garantir l'effectivité de l'action et son adéquation aux besoins du territoire.

L'évaluation est réalisée par et pour chaque structure.

Le renouvellement de l'agrément "centre social" ou "espace de vie sociale" délivré pluri annuellement par la Caf en dépend ; le versement de la prestation de service également. Plusieurs cycles de l'évaluation sont mis en œuvre dans un cadre participatif.

RÔLES ET PRINCIPES D'ACTION

Une démarche d'évaluation en continu et des impacts pour la population permet de doter la structure d'un outil de pilotage au service de l'évolution des projets, avec la participation active des habitants.

Le cadre réglementaire de l'Animation de la Vie Sociale reconnaît, aux côtés du gestionnaire, la valeur de l'expertise d'usage des habitants. Cette expertise doit être mobilisée aussi bien dans la gouvernance du projet que dans son animation. Elle doit être pensée dès l'étape du diagnostic initial et intégrée de manière formulée dans la démarche évaluative du projet.

Cette expertise contribue à une meilleure adéquation et efficacité de l'action publique. C'est pourquoi la circulaire précise que le diagnostic AVS de chaque structure alimente et actualise le diagnostic d'un projet de territoire communal ou intercommunal, encadré par une Convention Territoriale Globale.

Les centres sociaux et EVS rendent compte de l'évaluation de leur projet pour eux-mêmes mais aussi pour l'ensemble de leurs financeurs.

Enfin, chaque année, ils contribuent aux enquêtes de l'observatoire SENACS ; outil privilégié des autorités de tutelle animé par la Cnaf et la Fédération nationale des centres sociaux (FCSF) et reconnu pour sa fiabilité et sa contribution annuelle au partage d'éléments statistiques et qualitatifs à l'échelle nationale, régionale et départementale.

Par leurs évaluations, les structures d'AVS renforcent leur modèle économique et, tout en participant à qualifier les chiffres dont elles rendent compte, elles donnent du sens à leurs actions et au modèle économique qui les sous-tend.

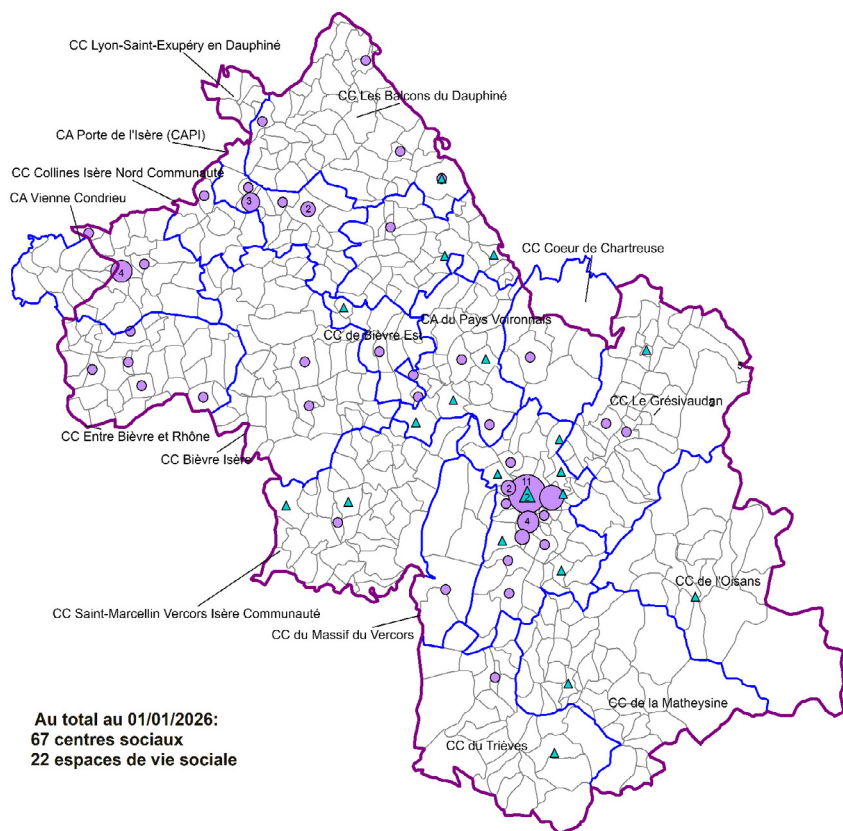
RÉFÉRENCES

- [Circulaire 2025-238, annexe](#)
- [SENACS Isère](#)
- [Évaluer les interventions complexes : le cas de la Politique d'animation de la vie sociale](#)
- [L'action des centres sociaux et espaces de vie sociale : quel impact sur les habitants et les territoires ?](#)
- [Identifier et expliquer les effets de l'animation de la vie sociale, Rapport d'évaluation, Dossier d'études Cnaf 164 p.](#)
- [Guide méthodologique](#)

CARTOGRAPHIE ET ADRESSES

VOLET INTERACTIF : RÉPERTOIRE SENACS

Implantation des centres sociaux et des espaces de vie sociale agréés par la CAF au 01/01/2026 en Isère



TÉMOIGNAGES PUBLICS, PARCOURS D'HABITANTS, ÉLUS

Témoignages d'habitants Centre social Jean Bedet

Retour des habitants des communes :
Les Avenières Veyrins-Thuellin et Corbelin

La question : d'après vous quelle utilité a le centre social sur son territoire ?



Espace de Vie Sociale CAFES

Retour des habitants de la communauté de communes de la Matheysine

Sur la question du pouvoir d'agir, ou comment un EVS a favorisé le bénévolat et l'émancipation professionnelle d'une habitante ?

« Au départ, je suis venue à CAFES pour créer mon site web et mettre en ligne mes aquarelles. Je ne me sentais pas légitime pour enseigner, mais je me suis finalement lancée. En pratiquant avec des personnes néophytes, j'ai appris à transmettre, à être à l'écoute pour comprendre les besoins de chacun(e). Formatrice bénévole depuis maintenant plusieurs années, j'ai acquis des compétences solides dans la transmission.

Grâce à cette expérience, j'ai osé créer mon auto-entreprise avec l'objectif de proposer des stages ».

Muriel, bénévole à l'atelier aquarelle

Sur la question de l'accueil inconditionnel, ou comment la structure favorise l'accessibilité, la mixité et le bénévolat ?

« J'ai participé à de nombreuses associations et CAFES est de loin la structure la plus ouverte que j'ai connue. Chacun vient vraiment comme il est. Il y a régulièrement des partenariats avec d'autres associations qui viennent proposer des ateliers ponctuels. Ici, tout le monde se démène pour toucher tous les publics et s'adapter aux besoins des uns et des autres ».

Rosalbe, retraitée et responsable d'un atelier sociolinguistique

TÉMOIGNAGES D'ÉLUS

Selon vous, qu'est le rôle le plus important d'un centre social ou d'un espace de vie sociale sur un territoire ?

« C'est un espace de solidarité, un espace où on va créer du lien. C'est aussi un espace de découvertes, un espace où on apprend à faire société ; c'est-à-dire où on apprend le « vivre ensemble ».

« Quand je pense au centre social, je pense au mot émancipation. Je crois que nous avons besoin d'espaces pour grandir, pour découvrir le monde, pour aller vers la culture, pour aller vers le vivre-ensemble, et je crois bien que ce sont ces espaces-là qui sont aussi des espaces d'éducation populaire qui doivent amener cette question de l'émancipation. »

Jean-Yves BRENIER
Président de la Communauté de Communes Balcons du Dauphiné

« Ce qui me semble le plus important, c'est la participation habitante. C'est-à-dire un lieu ouvert à tous les habitants qui ont un projet, une idée, ou qui souhaitent partager ce pour quoi ils sont doués. »

« C'est aussi la possibilité de se mettre en contact avec des professionnels. »

Nadine BENVENUTO
Adjointe chargée des solidarités, de la politique de la ville, la petite enfance et la jeunesse de la Commune de Voreppe

« Le rôle du CS dans un village est majeur, il crée du lien entre les gens. L'action est très importante ».

Françoise FINAND
Adjointe aux affaires sociales, à l'école et au périscolaire de la Commune de Revel-Tourdan

« Les actions du centre social de l'île du Battoir sont très importantes, surtout pour nos petites communes rurales, on a peu d'agents et l'animation c'est un métier. Le centre social a aussi la proximité avec les gens, que nous n'avons pas forcément. Ce lien-là est primordial et il faut qu'il perdure ».

Yvan ARGOUX, maire de la commune de Revel-Tourdan.

Vous avez des questions ?

Une Foire aux questions (FAQ) vous est dédiée :

La plateforme n'est pas encore créée.

LES CONTACTS

PREFECTURE DE L'ISERE : Thierry AVICE

Chargé de mission cohésion sociale et politique de la ville
Mission de coordination interministérielle
12, place de Verdun - 38021 Grenoble
Tél : 04 76 60 32 74 - Mobile : 07 88 95 43 50 thierry.avice@isere.gouv.fr www.isere.gouv.fr

CAF DE L'ISERE : Olivier GRANDPRE

Conseiller technique cohésion sociale
Pôle Thématiques - Département des interventions sociales
04 76 20 61 65 / olivier.grandpre@caf38.caf.fr Caf de l'Isère - TSA 38429 38051
Grenoble cedex 9

FCSI : Laëtitia LAURENT

Déléguée fédérale Fédération des centres sociaux de l'Isère
I.laurent.fd38@centres-sociaux.fr / 06 18 78 07 09

Ambassadeurs CS et EVS pour des précisions généralistes sur les territoires

Carole NOUHAULT (CS MJC Montalieu) / direction@escp.org / 06 47 65 11 13
Stéphanie RENZY (CS asso Beaurepaire) / centre.ile.battoir38@gmail.com / 04 74 79 07 20
Julien THILL (CS Ccas Voreppe) / julien.thill@ville-voreppe.fr / 04 76 50 61 25
Jean-Michel POURVIS (EVS Matheysine) / direction@associationcafes.org / 07 72 45 73 33
Thomas TOUZET (CS asso Jean Bedet) / direction@centresocialjeanbedet.fr / 04 74 33 73 11

